

Saisissez votre recherche...



 FERMER



La propreté c'est l'affaire de tous, adoptons les bons gestes !

Nul besoin d'être un superhéros pour rendre la ville plus agréable à vivre pour tous. Chacun peut, par des gestes simples et quotidiens contribuer activement à faire de Soissons une ville propre, saine et respectueuse de l'environnement.

Geste 1 : Mon bac à ordures, je le rentre...

Je sors mon bac à ordures avant la collecte, je la rentre après et ne la laisse pas dans la rue. Cela m'évitera des désagréments en tous genres (vol, responsabilité en cas d'accident ...), contribuera à rendre les trottoirs plus accessibles et ma ville plus belle. La collecte des déchets est organisée par la communauté d'agglomération du Soissonnais.

Pour toute information ou pour connaître les heures de collecte : [cliquer ici](#)

Geste 2 : Mes Déchets, je les trie...

Mon foyer a reçu trois bacs de couleur différente. Le bac jaune est destiné au tri sélectif, le bac vert est réservé au verre et le bac bordeaux pour les autres déchets. Si je ne dispose pas du bac vert prévu à cet effet, 14 points de collecte pour le verre sont mis à disposition à Soissons.

Lieu de l'activité



Vue plan ▼

Pour en savoir plus sur le tri : [cliquer ici](#) ↗

Geste 3 : Mes Déchets Encombrants ou Polluants, je les dépose à la Déchetterie...

Pour accéder à une déchetterie, un Pass' déchetterie vous sera délivré lors de votre première visite sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et de la carte grise du véhicule.

Pour la collecte des textiles, il existe plus de 30 Points "le Relais" sur Soissons.

Pour en savoir plus : www.lerelais.org ↗

Lieu de l'activité



Vue plan ▼

Geste 4 : Mes Papiers, Canettes, Chewing-Gum, Mégots, Sacs Plastiques, je les jette dans les poubelles prévues à cet effet...

De nombreuses poubelles sont à disposition à Soissons (une tous les 50 pas en Cœur de Ville), j'en profite !

Geste 5 - Mon Chien, je le tiens en laisse et je ramasse ses déjections...

Mon chien doit être tenu en laisse, voire pour les chiens dangereux, muselé sur la voie et les lieux publics.

Les règles d'hygiène commandent de ramasser les déjections de son animal.

A cet égard, la ville a mis des distributeurs de sacs à disposition en centre-ville ainsi qu'à l'entrée des parcs et jardins.

Geste 6 : Mon Trottoir, je l'entretiens...

Devant chez moi, en complément de l'action des services de propreté de la ville, je nettoie mon trottoir (désherbage mécanique, souillures, neige ...) et je ne laisse pas déborder la végétation de ma propriété.

Geste 7 : L'Affichage Sauvage, je ne le pratique pas...

Depuis la loi Barnier de 1995, l'affichage sauvage est interdit.

Toutefois l'affichage, dès lors qu'il n'est pas purement commercial ou publicitaire, peut être accessible sur l'un des panneaux d'affichage « libre expression » mis à disposition par la ville.

L'affichage sur du mobilier urbain, des poteaux d'éclairage public, des panneaux de signalisation ou sur les arbres est strictement interdit.

Tout affichage en dehors des panneaux de « libre expression » doit être soumis à l'autorisation de la ville.

Lieu de l'activité



Le Saviez-Vous ?



La durée de vie des déchets : verre : 4000 ans, sacs plastique 450 ans, canette aluminium : 200 à 500 ans, bouteille plastique : 100 à 1000 ans, boîte de conserve : 10 à 100 ans, chewing gum : 5 ans, mégot de cigarette: 1 à 2 ans, ticket de bus: 3 à 4 mois, mouchoir en papier : 3 mois etc...

Contacts utiles

Pour toutes questions ou pour signaler tous problèmes concernant la propreté de la ville, un graffiti/tag, une dégradation de mobilier urbain ou des nuisances sonores :

@llo Soissons:

03 23 76 31 60

[@llo Soissons](#) ↗

Police Municipale :

03.23.59.90.90 -

pm-soissons@ville-soissons.fr



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ **03 23 59 90 00**

@ **CONTACTEZ-NOUS**

